

COMITE SYNDICAL DU 4 JUIN 2021

Nombre de conseillers en exercice : 45 soit 1000 voix
Présents : 24 soit 734,5 voix
Votants (dont X pouvoirs) : 24 (soit 734,5 voix)

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre juin
Le Comité syndical étant réuni à Derval (44)
après convocation légale,
Date de convocation : le 28/05/2021

Étaient présents : Alain GUIHARD, Arc Sud Bretagne – Murielle DOUTE-BOUTON, Communauté de communes de Brocéliande – Soazig LE TROADEC, Communauté de communes de Brocéliande – Michel POUPART, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval – Philippe JOUNY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois – Jean-Claude RAUX, Communauté de communes de Nozay – Michel GUERNEVE, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération – David VEILLAUD, Liffré-Cormier Communauté – Jean RONSIN, Montfort Communauté – Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté – Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté – Bernard LECUYER, Pontivy Communauté – Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté – Jean-François MARY, Redon Agglomération – Yohann MORISOT, Redon Agglomération – Pascal HERVÉ, Rennes Métropole – Patrick HERVIOU, Saint-Méen-Montauban Communauté – Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté – Jacques LARRAY, Vallons de Haute Bretagne Communauté – Aude de la VERGNE, Vitré Communauté – Bernard LE GUEN, CAP Atlantique – Rémi PITRE, Syndicat Mixte Ouest 35.

Ont donné pouvoir :

Jean-Michel BUF, Communauté de communes de la Région de Blain donne pouvoir à Jean-François MARY, Redon agglomération – Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté donne pouvoir à Aude de la VERGNE, Vitré Communauté – Yann YHUEL, De l'Oust à Brocéliande Communauté donne pouvoir à Patrick LE DIFFON – Joseph DAVID, CAP Atlantique collège EPCI donne pouvoir à Bernard LE GUEN, CAP Atlantique collège eau potable.

Étaient absents et excusés :

Vincent MINIER, Bretagne Porte de Loire Communauté – Philippe BRIZARD (s), Bretagne Porte de Loire Communauté – Benoit ROLLAND, Centre Morbihan Communauté – Mikaël LOHEZIC (s), Centre Morbihan Communauté – Jean-Yves HENRY, Communauté de communes Erdre et Gesvres – Romuald MARTIN (s), Communauté de communes Erdre et Gesvres – Claire THEVENIAU (s), Communauté de communes de la région de Nozay – Rita SCHLADT, Communauté de communes de la région de Blain – Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération – Stéphane PIQUET, Liffré-Cormier Communauté – Dominique DENIEUL, Pays de Chateaugiron Communauté – Jean-Claude BELINE (s), Pays de Chateaugiron Communauté – Caroline BÜHOT, Rennes Métropole – Didier CHAPPELLON, Rennes Métropole – Thierry LE BIHAN, Rennes Métropole – Thierry RESTIF (s), Roche aux Fées Communauté – Michèle MOTEL, Vallons de Haute Bretagne Communauté – Michel ERRARD, Vitré Communauté. Claude BODET, CAP Atlantique collège Eau Potable – Joël SIELLER, SMG Ouest 35 – Vincent COWET, Syndicat Eau du Morbihan – François CHÉNEAU, CARENE – Eric PROVOST, CARENE. Thierry BURLOT, Région Bretagne – André CROCQ, Région Bretagne – Marc HERVÉ, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine – Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine – Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique – Freddy HERVOCHON, Conseil départemental de Loire-Atlantique.

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL DU 4 JUIN 2021

PREVENTION DES INONDATIONS - Convention Financière exécutoire pour la mise à disposition des ouvrages de la Chère avec le Syndicat Chère-Don-Isac et la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval

Dans le cadre du transfert de la compétence PI et de la gestion des ouvrages situés sur le bassin versant de la Chère du Syndicat Chère-Don-Isac par la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval à l'EPTB Vilaine, des procès-verbaux de mise à disposition en cascade de ces ouvrages ont été conclus entre le Syndicat Chère-Don-Isac et la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval puis entre la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval et l'EPTB Vilaine.

Après plusieurs échanges entre les trois collectivités, il est proposé la convention financière exécutoire qui fait suite aux procès-verbaux de mise à disposition des 3 ouvrages PI de la Chère à Soudan. Elle permet de régulariser les flux financiers afférents à cette mise à disposition en cascade.

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver la convention financière exécutoire jointe et qui fait suite au procès-verbal de mise à disposition des ouvrages de la Chère à Soudan dans les conditions précisées ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval et Monsieur le Président du Syndicat Chère-Don-Isac, et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix, soit à 734,5 voix sur 734,5 :

- **D'approuver la convention financière exécutoire jointe et qui fait suite au procès-verbal de mise à disposition des ouvrages de la Chère à Soudan dans les conditions précisées ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval et Monsieur le Président du Syndicat Chère-Don-Isac, et toutes pièces afférentes à ce dossier.**

Pour extrait conforme,

Le Président de l'EPTB Vilaine

Jean-François MARY